



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Programme EVARS

Question écrite n° 7751

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les préoccupations exprimées par des familles de sa circonscription concernant le programme éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS). En effet, certaines approches du programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, qui vise à permettre aux élèves de mieux comprendre leur corps, d'appréhender la relation à l'autre et de se préparer à la vie affective et familiale, leur font craindre la négation de la place des familles dans cet enseignement qui touche à l'intime. Les parents aimeraient ainsi être informés, à l'avance, de ce qui sera transmis à leurs enfants et pouvoir exercer leur liberté et leur droit d'exprimer leurs réserves éventuelles. Il souhaite par conséquent savoir comment le Gouvernement entend répondre aux attentes exprimées par ces parents qui souhaitent que leur soit garantie leur mission de premiers éducateurs de leurs enfants.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7751

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juin 2025](#), page 5378